



Mosaïque du café des Tilleuls,
21 rue de la Convention

PROGRAMME

A vos agendas...

LES ÉVÉNEMENTS

● **Dimanche 15 juin, de 10h à 18h : Journées Européennes du Patrimoine**

- **village des Artisans** : démonstrations de savoir-faire

- **exposition « Les roches nantaises employées à la construction »**, en collaboration avec la Société des Sciences Naturelles de l'Ouest de la France

- **jeu interactif « La taille de pierre : technique et matériaux en Préhistoire »**, en collaboration avec la Société Nantaise de préhistoire

Rendez-vous dans la cour de l'Hôtel de Châteaubriant, 13 rue de Briord. Entrée libre et gratuite.

LES CONFÉRENCES

Les conférences, au Muséum d'Histoire naturelle, 12 rue Voltaire - Entrée libre et gratuite

● **Jeudi 19 septembre à 18h : les ferronneries nantaises**, par Jean Lemoine, architecte-urbaniste, ancien associé de l'agence Architecture - Urbanisme - Patrimoine (AUP)

● **Jeudi 26 septembre à 18h : Assemblée générale annuelle ordinaire**

● **Jeudi 17 octobre à 18h : la terre cuite dans la construction en région nantaise**, par Jean-Paul Gauvrit (Terres cuites d'Aizenay)

● **Jeudi 21 novembre à 18h : le patrimoine commercial de Chantenay au 20^e siècle : de son apogée à son déclin**, par Yvette Bellet (ilôtière de Nantes Renaissance)

● **Jeudi 12 décembre à 18h : l'histoire du café de l'Univers et autres bars du quartier Graslin**, par Olivier Sauzereau (historien des sciences, chercheur associé au Centre François Viète et au CRHIA de l'Université de Nantes)

Les visites

Inscription préalable obligatoire au 02 40 48 23 87. Les lieux de rendez-vous vous seront communiqués à l'inscription.

● **Samedi 19 octobre à 10h : l'Île Feydeau : lotissement des armateurs nantais à leur apogée**, visite commentée par Patrick Leray. Groupe limité à 25 personnes. Tarifs : 3 € adhérents ; 6 € non-adhérents.

● **Mercredi 13 novembre à 15h : la synagogue de Nantes**, visite commentée par Sandra Berger (Centre culturel André Neher). Groupe limité à 25 personnes. Tarifs : 3 € adhérents ; 6 € non-adhérents.

● **Samedi 7 décembre à 14h : découverte des peintures de la chapelle de Saint-Julien-de-Concelles**, visite commentée par Maryvonne Bessière (MB Décors). Groupe limité à 25 personnes. Tarifs : 3 € adhérents ; 6 € non-adhérents.

Les ateliers des samedis des savoir-faire

Inscription préalable obligatoire au 02 40 48 23 87. Ces ateliers se dérouleront à l'Hôtel de Châteaubriant, 13 rue de Briord à Nantes.

Dessin, perspective et croquis avec Jean-Bapt' Supiot, architecte honoraire

● **samedi 5 octobre** (dessin et perspective), **samedi 9 novembre** (croquis et perspective), **samedi 7 décembre** (mise au net, création de carte de vœux), de 9h à 12h. Groupes limités à 6 personnes.

Enduits décoratifs en terre avec Riccardo De Paoli, architecte spécialiste de la terre crue

● **samedi 21 septembre, samedi 30 novembre, samedi 7 décembre**, de 9h à 12h. Groupes limités à 10 personnes.

Plâtrerie et staff avec Anthony Dugué, plâtrier-staffeur (entreprise Bonnin-Dugué)

● **samedi 23 novembre, samedi 14 décembre**, de 9h à 12h. Groupes limités à 6 personnes.

Sculpture et taille de pierre avec Cédric Scriven, sculpteur et tailleur sur pierre

● **samedi 28 septembre, samedi 12 octobre, samedi 26 octobre, samedi 16 novembre**, de 9h à 12h. Groupes limités à 6 personnes.

Tarifs adhérents : 20€ pour 1 séance, 35€ pour 2 séances, 45€ pour 3 séances.

Tarifs non-adhérents : 40€ pour 1 séance, 70€ pour 2 séances, 90€ pour 3 séances.

MONUMENTS

Les commerces de Chantenay

Quand Chantenay vivait au rythme des usines, mais aussi des commerces

La Ville de Nantes et le Conseil régional des Pays de la Loire, ont procédé à un inventaire du patrimoine bâti du secteur qualifié «Bas Chantenay» au cours du deuxième semestre 2012, cette étude devant précéder celle pour l'aménagement de ce secteur.

Le cahier des charges impose au prestataire «le repérage, le diagnostic (...) et l'étude des éléments remarquables du patrimoine bâti conservé sur le secteur de Nantes - Bas Chantenay».



Café du Boulevard, 59 boulevard de l'Égalité

associative, syndicale, politique, un dossier documentaire réalisé à partir des documents d'archives municipales et départementales essaie de relater cette période de dynamisme commercial qui s'étale sur plus d'un siècle.

La présence industrielle et le développement économique de Chantenay se concrétisent, notamment, par une progression démographique spectaculaire. La population est, en effet, multipliée par quatre en un demi-siècle entre 1850 et 1900. Cette croissance engendre, bien entendu, des besoins pour, entre autres, nourrir et divertir les hommes et les femmes travaillant dans les usines qui s'implantent historiquement le long de la Loire et sur le chemin de Couëron.

La commune de Chantenay-sur-Loire tente, à la fin du 19^e siècle, d'édicter des règles pour organiser l'espace territorial sur lequel s'installe la population venue souvent d'ailleurs et où évolue l'économie locale. Le premier règlement de voirie voit le jour en 1897, la première dénomination de rue, en l'occurrence la rue de Tréméac, est votée en conseil municipal le 29 février 1892 ; le premier plan «moderne» de Chantenay est élaboré en 1904 par l'architecte voyer Chauvin sur lequel le tracé des voies de circulation et de communication montre un visage très différent du plan cadastral napoléonien datant de 1833.

Les activités commerciales sont alors soumises à des mesures qui concernent notamment les devantures, les terrasses et les enseignes.

Les devantures

Le règlement de voirie de 1897 article 39, précise que les devantures doivent être composées «d'ouvrages en menuiseries ; il n'y sera employé que du bois de 0,10 m d'épaisseur ou plus». Elle sera «simplement appliquée sur la façade, sans être engagée dans le portail et sans addition d'aucune pièce formant support sur les parties supérieures de la maison». Une certaine homogénéité des devantures des commerces et débits de boissons est donc en vigueur, la différence essentielle étant l'importance de la façade, plus ou moins grande.

La révision du règlement de voirie effectuée en 1901 édicte d'autres obligations, à savoir :

- pour les portes de devantures, «aucune porte ne pourra s'ouvrir en dehors de manière à faire saillie sur la voie publique.

Les volets des devantures s'ouvrant en dehors devront se rabattre sur les murs de face par panneaux de 0,80 m ou plus de largeur et seront fixés solidement le long des murs de face. Les caissons les renfermant seront tenus fermés jour et nuit».

- pour les ferrures de portes, devantures et croisées, elles «seront toutes

L'évocation de l'activité industrielle de Chantenay et de son patrimoine bâti fait souvent de l'ombre à une activité complémentaire et indispensable à cette dernière, à savoir le commerce, dont le débit de boissons. Il est vrai que les témoins de ces activités disparaissent peu à peu. Afin de tenter de pallier à cette négation du passé commercial qui a accompagné la vie des habitants de Chantenay dans leur vie quotidienne, festive,

associative, syndicale, politique, un dossier documentaire réalisé à partir des documents d'archives municipales et départementales essaie de relater cette période de dynamisme commercial qui s'étale sur plus d'un siècle.

La présence industrielle et le développement économique de Chantenay se concrétisent, notamment, par une progression démographique spectaculaire. La population est, en effet, multipliée par quatre en un demi-siècle entre 1850 et 1900. Cette croissance engendre, bien entendu, des besoins pour, entre autres, nourrir et divertir les hommes et les femmes travaillant dans les usines qui s'implantent historiquement le long de la Loire et sur le chemin de Couëron.

La commune de Chantenay-sur-Loire tente, à la fin du 19^e siècle, d'édicter des règles pour organiser l'espace territorial sur lequel s'installe la population venue souvent d'ailleurs et où évolue l'économie locale. Le premier règlement de voirie voit le jour en 1897, la première dénomination de rue, en l'occurrence la rue de Tréméac, est votée en conseil municipal le 29 février 1892 ; le premier plan «moderne» de Chantenay est élaboré en 1904 par l'architecte voyer Chauvin sur lequel le tracé des voies de circulation et de communication montre un visage très différent du plan cadastral napoléonien datant de 1833.

Les activités commerciales sont alors soumises à des mesures qui concernent notamment les devantures, les terrasses et les enseignes.

Les devantures

Le règlement de voirie de 1897 article 39, précise que les devantures doivent être composées «d'ouvrages en menuiseries ; il n'y sera employé que du bois de 0,10 m d'épaisseur ou plus». Elle sera «simplement appliquée sur la façade, sans être engagée dans le portail et sans addition d'aucune pièce formant support sur les parties supérieures de la maison». Une certaine homogénéité des devantures des commerces et débits de boissons est donc en vigueur, la différence essentielle étant l'importance de la façade, plus ou moins grande.

La révision du règlement de voirie effectuée en 1901 édicte d'autres obligations, à savoir :

- pour les portes de devantures, «aucune porte ne pourra s'ouvrir en dehors de manière à faire saillie sur la voie publique.

Les volets des devantures s'ouvrant en dehors devront se rabattre sur les murs de face par panneaux de 0,80 m ou plus de largeur et seront fixés solidement le long des murs de face. Les caissons les renfermant seront tenus fermés jour et nuit».

- pour les ferrures de portes, devantures et croisées, elles «seront toutes

à fleur de bois. Il sera toléré cependant une saillie de 0,06 m pour les espagnolettes et les serrures des contrevents des maisons anciennes».

Quant aux auvents et lanternes, «il sera permis d'établir des auvents au-dessus des portes d'entrée des maisons ou des ouvertures de magasins dans les rues où il existe un trottoir d'au moins 1,20 m de largeur ou à 4 mètres au moins au-dessus de ce trottoir.

Ces auvents seront construits dans la forme dite «marquise» ; ils seront en bois ou en fer et ne pourront être revêtus de lames de métal.

Il est fait défense de déposer quoi que ce soit sur les auvents.

L'établissement des auvents et des lanternes ne pourra avoir lieu que dans les rues de 8 m de largeur ou au-dessus».

Aucune de ces devantures des années 1900 n'est encore visible dans les rues de Chantenay.

Les terrasses

Les terrasses sont également présentes, puisque non seulement, des autorisations sont enregistrées à la Mairie de Chantenay pour les y implanter, mais elles font l'objet, dès 1900, d'une taxe perçue pour un «terrain occupé par les cabaretiers, cafetiers, épiciers, bazars, bimbolotiers, etc... pour y installer des chaises, bancs, caisses de fleurs, marchandises de toute nature, dépôt de futaille, stationnement des voitures, etc...».

Avec cette taxe se multiplie le contentieux fiscal pour la contester. Plusieurs débitants installent des tables et chaises devant leur établissement, comme Monsieur Saint, en 1903, avenue Pasteur, Monsieur Durance à Roche Maurice, Monsieur Bernard propriétaire du **Café de la Poste** rue des Usines, le propriétaire du **café du Parc** boulevard de la Fraternité, etc

Les enseignes

Si les commerçants nantais informent ainsi la clientèle depuis le 16^e siècle, ceux de Chantenay emboîtent le pas, les enseignes étant soumises à des taxes depuis au moins 1860. Cette possibilité est confirmée par l'adoption du règlement de voirie en 1897 qui dispose, en son article 28 qu' «on permettra, par exception, de placer des enseignes contre les balcons à condition qu'elles y soient plaquées ou que la boiserie n'aura pas plus de 0,05 m d'épaisseur, y compris la moulure formant bordure.

Les enseignes devront être placées au moins à une hauteur de trois mètres au-dessus du sol.

Les attributs mobiles devront parfaitement être fixés contre les murs ou devantures, de manière qu'ils ne puissent ni balancer, ni être détachés par un choc».

En 1901, une taxe est perçue par la commune pour les «enseignes de toutes formes» et pour les «affiche-réclames» soit 5 francs, le m² par an. Cet impôt est dû par le «propriétaire de l'immeuble sur lequel est situé l'enseigne ou l'affiche-réclame. Les enseignes pour les commerçants ou industriels de la commune ne paieront aucun droit quand elles seront placées sur les immeubles d'exploitation du commerce ou de l'industrie».

L'enseigne parallèle à la façade de la boutique semble avoir eu la préférence avec l'activité inscrite en grosses lettres permettant une lecture aisée, souvent complétée du nom du



36 rue de la Montagne, ancien entrepôt de vins



Boulangerie de l'actuelle place du Bourg



Café-alimentation, 3 rue Joseph Colin

propriétaire de la boutique écrit sur la porte d'entrée.

Rares sont ceux qui utilisent l'enseigne dite perpendiculaire pour informer leurs clients de l'activité de leur commerce. Le charcutier de la rue de la Montagne installe une tête de cochon placée au-dessus de la façade de son établissement ; le propriétaire du café **Au chant des Grenouilles** orne son établissement d'une grenouille prête à sauter ; l'exploitant de la **buvette des tramways**, rue Jean Faber, informe, grâce à une enseigne carrée, ses clients qu'il «prend des pensionnaires».

L'annexion de Chantenay par Nantes en 1908 contraint bien sûr, à compter de cette date, les commerçants à se soumettre aux règles de la Ville de Nantes.

La décoration extérieure

Le style Art Déco gagne Nantes dans les années 1930 avec, notamment, la présence de la mosaïque. Plusieurs commerçants de Chantenay succombent à cette mode. Mais ces boutiques subissent la dure loi d'opérations immobilières. C'est ainsi que l'enseigne de la charcuterie de la rue Jules Piedeleu, à l'angle de la rue des Renardières, celle de la boucherie «**Jaulin**» du nom de son propriétaire, rue de Plaisance, ou encore celle du **café des Tilleuls**, rue de la Convention ont désormais disparu du paysage.



Poissonnerie, 24 boulevard de la Liberté

D'autres survivent :

- la poissonnerie du 18, rue de la Ville en Bois, œuvre du mosaïste

Graziana, (elle est la seule à faire l'objet d'une protection dans le plan local d'urbanisme)

- l'alimentation du 18, rue de la Ville en Bois

- la poissonnerie du 30, de la rue de la Montagne

- la charcuterie du 29, rue de la Convention, œuvre du mosaïste Graziana.

- la boucherie à l'angle de la rue de la Brianderie.

La décoration intérieure

Quant à la décoration intérieure des boutiques, et notamment des cafés, il est difficile, voire impossible, d'en effectuer une description précise faute de documents à l'exception de la présence de rideaux blancs placés sur les vitres de la façade.

Toutefois, il est possible de signaler que des cafés décorent leur intérieur de fresques ou de peintures murales. C'est le cas de **l'Eldo**, rue de la Ville en Bois, du **café du Midi** rue Appert et plus récemment du **café de l'Hôtel de Ville**, boulevard de la Liberté.



Un dossier à consulter et à compléter

Pour connaître les autres volets traités, comme le nombre, le localisation, le dénomination, le devenir des commerces et des cafés, rendez-vous à Nantes Renaissance où ce dossier est consultable à compter de la fin du mois de novembre 2013. Il peut encore être enrichi de vos documents : photos, invitations, cartes de visite, factures ou papiers à en-tête d'entreprises ou de commerces ...

Sources : Archives Municipales de Nantes : 2Z85 et «Le Petit Bois, je lis... !» n° 11 - octobre 1996
Nantes-Renaissance : La Lettre n° 36 - janvier 1997 et Presse-Océan 29 mai 1990

Texte : Yvette Bellet

Photos : Yvette Bellet, Patrick Leray, photothèque de Nantes Renaissance

ACTUALITE

Le patrimoine nantais à travers ses commerces

Les commerçants sont les symboles du dynamisme et de l'attractivité du centre-ville de Nantes.

En partenariat avec l'association Plein Centre (Association des commerçants du centre-ville de Nantes), Nantes Renaissance a proposé aux commerçants le **lundi 24 Juin 2013**, une visite guidée privilégiée sur «**La Tournée des cafés et buvettes de Nantes des années 1900**», menée par son président.

A cette occasion, nous avons eu le plaisir d'échanger sur la valorisation patrimoniale des commerces, en particulier des cafés ; une réflexion sur le respect de la valeur du bâti ancien et des adaptations nécessaires à son usage contemporain.



Cocktail final au café L'Univers

à condition de démontrer que des efforts significatifs ont été faits pour rendre le commerce le plus accessible possible...

Nantes Renaissance peut aider les commerçants à choisir un professionnel compétent, signataires de sa **Charte de Qualité**, par laquelle des **entrepreneurs et architectes** s'engagent.

En s'appuyant sur le règlement du Secteur Sauvegardé et en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France, un texte de référence a été rédigé pour fédérer et engager chacun des acteurs de la restauration pour la qualité des interventions sur le patrimoine bâti.

Depuis sa première écriture en 1991, la Charte de Qualité des travaux sur le bâti ancien a fait l'objet de mises à jour régulières, avec l'amélioration des connaissances sur les matériaux et les savoir-faire, et l'évolution des techniques d'intervention.

La charte est devenue un document de référence pour les travaux sur le bâti ancien.

C'est dans cet esprit que l'association Nantes Renaissance souhaite sensibiliser les commerçants à protéger et mettre en valeur le patrimoine commercial.

Cette visite guidée, agrémentée de photos, d'images d'archives et d'anecdotes, relate l'importance et le rôle des cafés, des buvettes dans les années 1900. On y allait bien-sûr pour se rencontrer, se désaltérer, jouer, militer, téléphoner, écouter la radio, regarder la télévision... mais également pour réaliser des économies de chauffage et d'éclairage. Grâce à la



Rue de l'ancienne Monnaie



Départ de la visite, place de la Cathédrale

participation active de Bernard Pelhâtre, gérant du Café Cult' et représentant des cafetiers nantais, cette première visite s'est poursuivie auprès de certains cafetiers eux-mêmes qui ont pu découvrir d'une part, l'histoire de certains cafés et les habitudes de cette époque, et d'autre part, partager la réelle valeur ajoutée des cafés qui ont pu garder leur charme, et de fait, un certain attrait patrimonial.

Sa femme, Chantal Pelhâtre-Gasnault est déléguée régionale de **Cap Horizon**, association qui a mis en place les «**diagnostics accessibilité**», ayant pour but de permettre aux professionnels du tourisme, ou des établissements recevant du public, de mettre leur structure en conformité. Ces diagnostics permettent de réaliser un **audit complet**, afin de sensibiliser le professionnel aux divers aménagements concernant les quatre types de handicap réalisables dans sa structure et de faire valoir auprès des mairies, le bien fondé des éventuelles dérogations demandées.

Pour information, l'équipe technique de Cap Horizon sera présente dans la région du lundi 16 Septembre au vendredi 20 septembre 2013, se renseigner au :

Cap Horizon : Antenne 44 Grand Ouest – Nantes

Chantal Pelhâtre-Guesnaud – Déléguée régionale

Tel : 06.71.86.46.18 ou par mail : pelhatre-gasnault.chantal@orange.fr

INFORMATIONS

Résultat d'enquête

Résultat de l'enquête de satisfaction 2013

Chers adhérent(e)s,

Toute l'équipe de Nantes Renaissance est heureuse de vous communiquer les résultats de l'enquête de satisfaction à laquelle 26 personnes ont accepté de répondre. Nous les en remercions.

Cette enquête nous a permis de recueillir des informations personnelles (catégories socio-professionnelles, loisirs, quartier nantais...) mais aussi de connaître vos disponibilités, vos envies, vos remarques afin de mieux vous connaître et d'adapter notre offre et les activités de Nantes Renaissance, pour une meilleure satisfaction commune.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site de Nantes Renaissance, dans la rubrique Actualité (www.nantesrenaissance.fr) ou consultez les résultats au siège de l'association.

Hélène Detrémont

PUBLICATION

Les ferronneries nantaises

Nantes Renaissance vient de publier une brochure, réalisée par Jean Lemoine (architecte-urbaniste, ancien associé de l'agence Architecture Urbanisme Patrimoine) avec le conseil de Bernard Bresnu (ferronnier d'Art, Président des «Voix de la Forge»). Elle sera présentée à partir du 15 Septembre 2013, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine.

C'est un merveilleux outil qui vous donnera d'utiles clefs de lecture de nos façades, éléments essentiels, à Nantes, du patrimoine bâti du XVIII^e siècle.

Deux approches principales sont proposées :

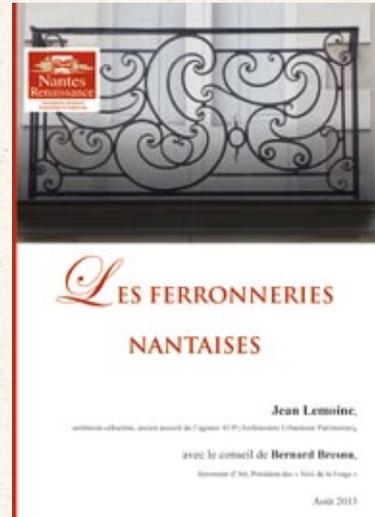
La première concerne celle des techniques et des matériaux : elle envisage l'évolution de la métallurgie et des techniques de forge permettant une large diffusion du fer forgé. Puis l'usage de la fonte et de l'acier entraîne une évolution des motifs. Le travail des ferronniers et son évolution, les matériaux (le fer doux, la fonte, l'acier, la tôle d'acier découpée) et les motifs (en fleurs, en queue de paon, de coquilles...) dévoilent leurs secrets.

La deuxième s'attache au style et à l'usage des ferronneries dans l'architecture : les garde-corps, les impostes, les rampes d'escaliers...

La ferronnerie au service des Nantais

La ferronnerie trouve une application relativement importante dans la réalisation d'enseignes pour les commerçants et artisans. Certains garde-corps ou impostes comportent encore les initiales des anciens occupants, des dates mais aussi des symboles divers comme celui de la cithare, qui marque les lieux (cafés...) où l'on jouait de la musique.

Cette brochure est vendue 5 € (un exemplaire gratuit pour les adhérents de Nantes Renaissance) au siège de l'association.



PUBLICATIONS

Nouvelles ressources documentaires

Le centre de ressources de Nantes Renaissance s'est enrichi, en juin dernier, d'une collection de près de **cent ouvrages** sur Nantes et d'une revue de presse minutieusement découpée et répertoriée des journaux locaux, «**Ouest-France** et **Presse-Océan**», depuis 1990. Cet enrichissement provient d'un don effectué par Monsieur Bernugat à l'association. Qu'il en soit ici vivement remercié. Ces ouvrages sont consultables à partir de la mi-octobre sur place à Nantes Renaissance, les mardi et jeudi de 14 heures à 18 heures.



Histoire des Prisons de Nantes, 1750 - 1900, par Monique Brault (Ed. Hérault, 1994)

Cette histoire des Prisons de Nantes nous en dit long sur ce monde qui reste pour beaucoup mystérieux et qui, malgré sa sévérité, son austérité, toute la tristesse qui l'entoure, n'en demeure pas moins fascinant.

Ce livre est précieux pour l'histoire de Nantes, pour l'histoire des prisons en général et si, pour vous aussi, la vie des prisons a toujours suscité de l'intérêt et de la curiosité, il vous fera tout connaître de l'univers carcéral et trouvera une place privilégiée dans votre bibliothèque.



Retrouvez dès à présent Nantes Renaissance sur notre page Facebook

Nantes Renaissance, 13 rue de Briord - BP 71719 - 44017 NANTES CEDEX 1.

www.nantesrenaissance.fr Tél. 02 40 48 23 87 contact@nantesrenaissance.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 14h à 18h, le vendredi de 9h30 à 12h

Responsable publication : Gildas Salaün, Président - Responsable rédaction : Dominique Malicet, Secrétaire général -

Conception et réalisation : Magalie Burg, Permanente

